

1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.



2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



2

3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.



4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

4

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.

5

LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



N'oubliez pas ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles de code de la route et les limitations de vitesse nationales.

	99
Autosoute	110
Roads à 5 chaussées séparées par un terre-plein central	100
Autres routes	80
Agglomération	50

En savoir plus ?
www.ecartille-voitures.gouv.fr



Collaboration de sécurité et de circulation routière
Plan de l'Europe - Sur France - 100114 01/10/2012

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN



1001 - 01/10/2012 - 01/10/2012 - 100114 01/10/2012 - 100114 01/10/2012 - 100114 01/10/2012

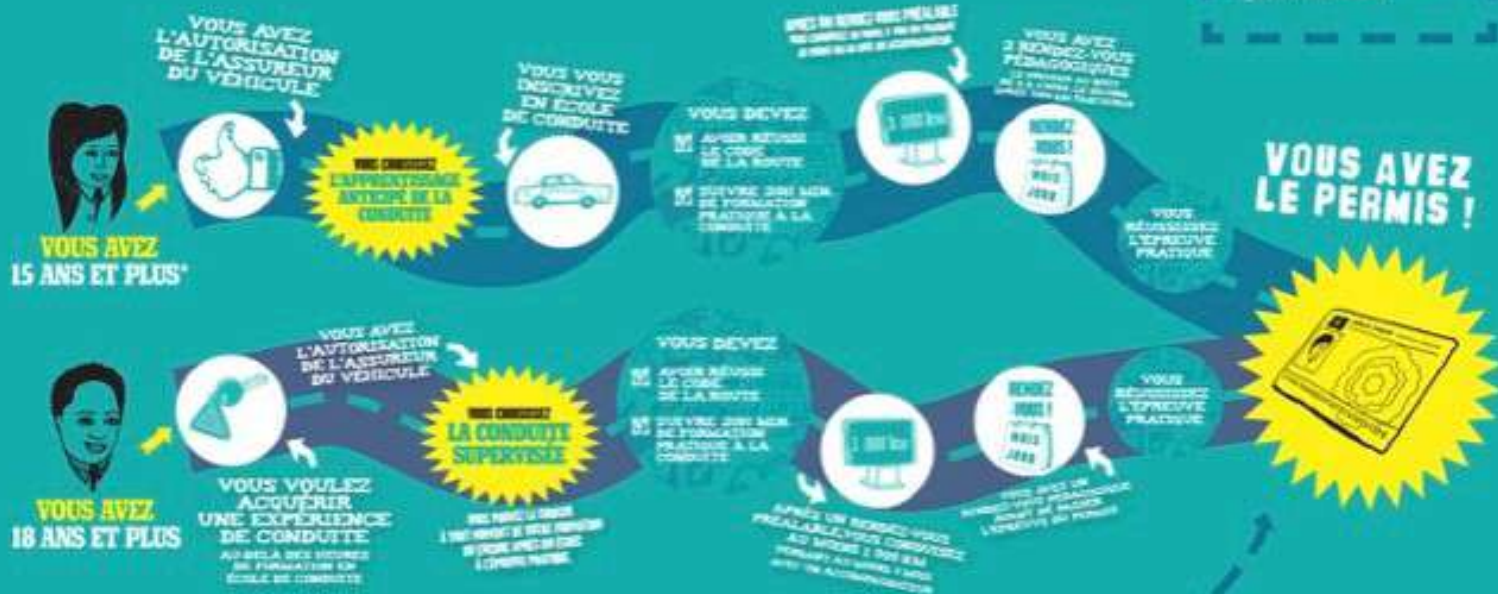
AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur épouse.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



VOUS AVEZ 21 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL, MOMENT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Une chance ! L'accompagnement est encadré. Vous êtes libéré le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un module-école pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sans attendre l'âge de 23 ans, vous obtenez le permis.

* L'accompagnement est autorisé à compter de l'obtention de l'âge de 15 ans jusqu'à l'obtention du permis.



SECURITE, BIEN ETRE, TOUTES RESPONSABILITES